



REGLEMENTS DES COMPETITIONS – LE FOOT A 8

Sommaire

LOI 1 – TERRAIN	2
LOI 2 – BALLON	2
LOI 3 – JOUEURS	3
LOI 4 – EQUIPEMENT DES JOUEURS	3
LOI 5 et 6 – ARBITRES et AUTRES ARBITRES	4
LOI 7 – DUREE D’UN MATCH	4
LOI 8 – COUP D’ENVOI ET REPRISE DU JEU.....	4
LOI 9 – BALLON EN JEU ET HORS DU JEU.....	4
LOI 10 – ISSUE D’UN MATCH	5
LOI 11 – HORS-JEU	5
LOI 12 – FAUTES ET INCORRECTIONS	5
LOI 13 – COUPS-FRANCS	6
LOI 14 - PENALTY	6
LOI 15 – RENTREE DE TOUCHE.....	6
LOI 16 – COUP DE PIED DE BUT	6
LOI 17 - CORNER	6

Préambule

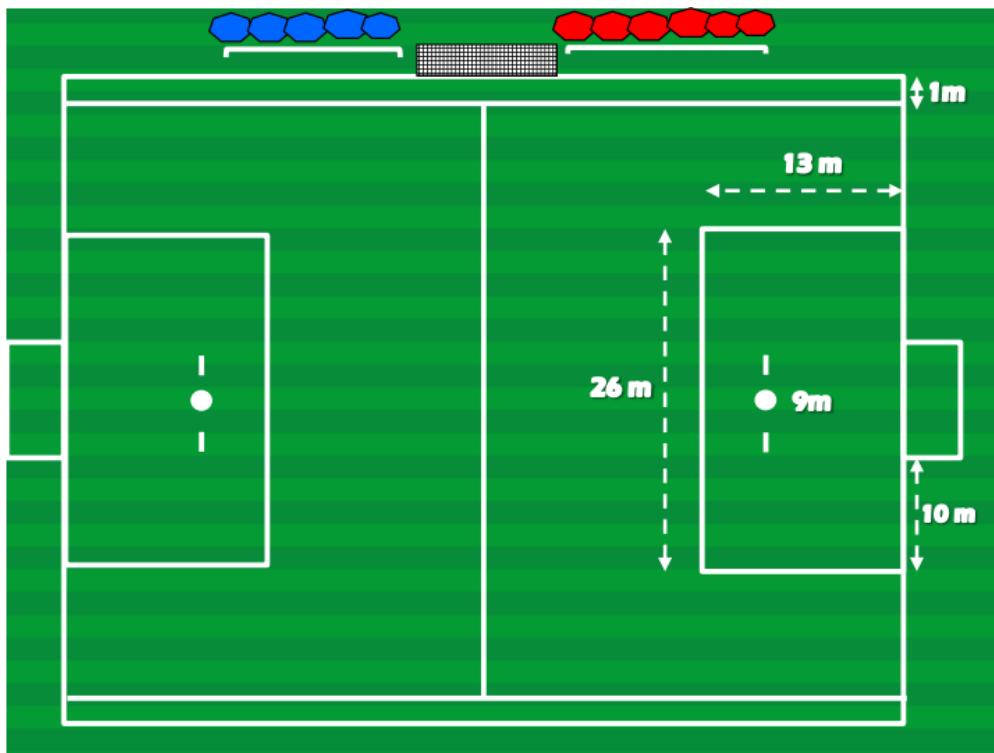
Le présent règlement a pour but d'uniformiser les règles de la pratique du Foot à 8 pour l'ensemble des compétitions du District du Jura de Football.

Les règles du football à 8 sont en majeure partie identiques à celles du football à 11.

Par ailleurs, par souci de simplification, pour toutes les dispositions des présents règlements relatives aux licenciés, c'est le genre masculin qui est utilisé mais il va de soi que les deux sexes sont concernés, sauf dispositions particulières.

En cas de discordance entre les règles détaillées dans les différents règlements des compétitions du District et le présent règlement, c'est le présent règlement qu'il faudra appliquer.

LOI 1 – TERRAIN



Précisions :

- ✓ Le terrain doit avoir les dimensions suivantes : longueur 60 à 70 mètres ; largeur : 45 à 55 mètres (tolérance de 3 mètres de plus ou de moins) ;
- ✓ Ces dimensions correspondent à un demi-terrain de football à onze ;
- ✓ Les dimensions des buts sont de 6 x 2,10 mètres.

Ils doivent être fixés au sol,

- sur la ligne de touche du terrain à onze de préférence (les buts pivotants sont recommandés) ;

- ✓ Deux lignes sont tracées perpendiculairement à la ligne de but, à 10 m de chaque montant du but. Ces lignes avancent sur le terrain sur une distance de 13 m et sont réunies par une ligne tracée parallèlement à la ligne de but. L'espace délimité par ces lignes et la ligne de but est appelé surface de réparation ;
- ✓ Le point de réparation (penalty) est placé à 9 mètres de la ligne du but.

En U13 il est possible de jouer sur la longueur d'un terrain foot à 11, (de surface à surface), en respectant les dimensions citée ci-dessus, notamment en matérialisant la largeur du terrain avec un traçage de couleur différente ou des coupelles plates.

Foot Seniors, U18 et U15 :

Pour ces catégories, masculin et féminin, il est possible de disputer la rencontre sur la longueur du terrain de football à 11, de surface de réparation à surface de réparation et sur toute la largeur du terrain, en utilisant exclusivement des buts de football à 11 (2,44m x 7,32m) qui devront respecter les règles de sécurité en matière de fixation au sol.

LOI 2 – BALLON

- ✓ U11 M – U12 F – U13 M : Ballon taille 4
- ✓ U15 M et F – U18 M et F – SENIORS M et F : Ballon taille 5



LOI 3 – JOUEURS

Une équipe se compose de 8 joueurs dont un gardien de but et de 4 remplaçants maximum.

Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et l'autorisation de l'arbitre.

Les joueurs remplacés deviennent remplaçants. Les remplaçants deviennent remplacés

A partir de la catégorie U14, une équipe présentant moins de 7 joueurs est déclarée forfait (article 159 des Règlements Généraux), et pour les catégories de U11 à U13 il est toléré un minimum de 6 joueurs.

Surclassement :

Conformément aux dispositions des articles 73 et 168 des Règlements Généraux, une équipe peut compter un certain nombre de joueurs surclassés. La participation du nombre de joueurs surclassés est définie ci-dessous :

- ✓ U11 M : maximum 3 joueurs de catégorie U9 M ou F
- ✓ U13 M : maximum 3 joueurs de catégorie U11 M ou F
- ✓ U15 : maximum 3 joueurs de catégorie U13
- ✓ U18 M : maximum 3 joueurs de catégorie U16 M
- ✓ U18 F : maximum 3 joueuses de catégorie U15 F
- ✓ Seniors M : maximum 3 joueurs de catégorie U17, et des joueurs de catégorie U18 M sans limitation
- ✓ Seniors F : maximum 2 joueuses de catégorie U17 F, et des joueurs de catégorie U18 F sans limitation

De plus, les surclassements suivants sont interdits :

- ✓ Pour les U8 M ou F en compétition U11 M
- ✓ Pour les U9 F en compétition U12 F
- ✓ Pour les U10 M ou F en compétition U13 M
- ✓ Pour les U12 en catégorie U15
- ✓ Pour les U15 M en catégorie U18 M
- ✓ Pour les U14 F en catégorie U18 F
- ✓ Pour les U16 en Seniors

Mixité :

Conformément aux dispositions de l'article 155 des Règlements Généraux, une équipe masculine peut compter dans ses rangs des joueuses féminines dans les catégories définies ci-dessous :

- ✓ En catégorie U11 M : des joueuses U9 F dans la limite des conditions de surclassement, U10 F, U11 F et U12 F
- ✓ En catégorie U13 M : des joueuses U11 F dans la limite des conditions de surclassement, U12 F, U13 F, U14 F et par dérogation du Comité Directeur,
- ✓ En catégorie U15 M : des joueuses U13 F dans la limite des conditions de surclassement, U14 F, U15 F et U16 F

LOI 4 – EQUIPEMENT DES JOUEURS

➔ *Identique à celle du football à 11.*

Points de vigilance :

- ✓ Le port de protège-tibias est obligatoire
- ✓ Aucun objet dangereux n'est toléré
- ✓ Aucun port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, religieuse ou syndicale



LOI 5 et 6 – ARBITRES et AUTRES ARBITRES

Dans le cadre de la promotion de l'arbitrage, le District du Jura de Football s'associe à la Fédération Française de Football en recommandant l'arbitrage par les jeunes.

Préconisations :

- ✓ En catégorie U11 : faire arbitrer des jeunes licenciés du club, de catégorie U13 à U18. Il en est de même pour les assistants
- ✓ En catégorie U13 : faire arbitrer en priorité les Très Jeunes Arbitres du club accompagné d'un tuteur officiel, et ensuite les jeunes licenciés du club, de catégorie U13 à U18.

Obligations :

- ✓ En catégorie U13 M, U15 M et F, U18 F : arbitrage à la touche par les remplaçants
- ✓ Modalité :
 - En première période un remplaçant effectue la fonction d'assistant, en seconde période ce joueur joue et est remplacé par un joueur qui a participé en première période ;
 - Il est possible de changer de « joueur effectuant la fonction d'assistant », par un autre joueur au milieu d'une mi-temps (durant la pause coaching pour la catégorie U13 M) après en avoir averti l'arbitre du match. Un maximum de 3 changements par rencontre est possible ;
 - En cas d'absence de remplaçant c'est un dirigeant licencié qui effectue la fonction d'assistant ;
 - Les noms des joueurs ayant arbitré devront apparaître sur la feuille annexe (feuille papier) et dans observation du match (FMI).

LOI 7 – DUREE D'UN MATCH

La durée d'un match est définie selon les modalités ci-dessous, selon les catégories de pratiques

- ✓ En catégorie U11 M : 2 x 25 minutes, soit 50 minutes
- ✓ En catégorie U12 F : 2 x 25 minutes, soit 50 minutes
- ✓ En catégorie U13 M : 2 x 30 minutes, soit 60 minutes
- ✓ En catégorie U15 F : 2 x 35 minutes, soit 70 minutes
- ✓ En catégorie U15 M, U18 F et Seniors F : 2 x 40 minutes, soit 80 minutes
- ✓ En catégorie U18 M et Seniors M : 2 x 45 minutes, soit 90 minutes

Pas de prolongation lors des matchs de coupe.

Il est instauré, pour les rencontres de catégorie U13 M, une pause coaching, dont les modalités sont définies ci-dessous :

- ✓ Quand ? au 1er arrêt de jeu après la moitié du temps de la période
- ✓ Comment ? Les joueurs restent sur le terrain et se regroupent autour de leur éducateur à proximité du banc de touche une fois que l'arbitre a annoncé la pause coaching
- ✓ Reprise du jeu ? après les 2 minutes de pause, reprise du jeu consécutive à l'arrêt (ex : rentrée de touche si le ballon est sorti en touche, coup franc si l'arbitre a sifflé une faute...)

LOI 8 – COUP D'ENVOI ET REPRISE DU JEU

- ✓ Les joueurs adverses doivent se trouver à 6 mètres du ballon ;
- ✓ Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté (vers l'avant ou vers l'arrière) ;
- ✓ Un but ne peut pas être marqué directement sur coup d'Envoi

LOI 9 – BALLON EN JEU ET HORS DU JEU

➔ ***Identique à celle du football à 11.***



LOI 10 – ISSUE D'UN MATCH

→ *Identique à celle du football à 11.*

LOI 11 – HORS-JEU

La règle du hors-jeu est identique à celle du football à 11, mais la zone de hors-jeu est délimitée par :

- ✓ la ligne de but, les lignes de touche et une ligne intérieure tracée à 13 mètres de la ligne de but pour les U11
- ✓ la ligne de but, les lignes de touche et la ligne médiane pour toutes les autres catégories

Ces lignes doivent être matérialisées par un cône placé à chaque extrémité.

En cas d'infraction, le jeu sera repris par un Coup Franc Indirect pour l'équipe adverse à l'endroit de la faute (c'est-à-dire à l'endroit où le joueur a touché le ballon)

Position de hors-jeu :

Être en position de hors-jeu n'est pas une infraction en soi. Un joueur est en position de hors-jeu si il est plus près de la ligne de but adverse que le ballon et l'avant-dernier adversaire

Un joueur n'est pas en position de hors-jeu s'il se trouve :

- ✓ en dehors de la zone de hors-jeu, ou
- ✓ à la même hauteur que l'avant-dernier adversaire, ou
- ✓ à la même hauteur que les deux derniers adversaires

Infraction :

La position de hors-jeu d'un joueur ne doit être sanctionnée que si, au moment où le ballon est touché ou joué par un coéquipier, le joueur prend, de l'avis de l'arbitre, une part active au jeu en faisant action de jeu

Pas d'infraction :

Il n'y a pas d'infraction de hors-jeu quand un joueur reçoit le ballon directement sur un coup de pied de but, ou sur une rentrée de touche, ou sur un coup de pied de coin.

LOI 12 – FAUTES ET INCORRECTIONS

La règle est identique à celle du football à 11 à savoir les coups-francs sont directs ou indirects.

Les coups-francs directs concernent de manière générale toutes les fautes où il y a un contact entre le joueur et son adversaire (tenir, faire un croche-pied, bousculer... un adversaire) et toucher délibérément le ballon de la main pour un joueur.

Les coups-francs indirects concernent les fautes où il n'y a pas de contact entre le joueur et son adversaire (jeu dangereux, obstruction, empêcher le gardien de lâcher le ballon des mains) ainsi que les fautes spécifiques du gardien de but :

- ✓ Prendre le ballon des mains sur une passe effectuée du pied par un partenaire ;
- ✓ Dégager le ballon de volée ou demi-volée ;
- ✓ Reprendre le ballon des mains après l'avoir lâché sans qu'il ait été touché par un autre joueur ;
- ✓ Prendre le ballon des mains sur une rentrée de touche effectuée par un partenaire.

Pour les fautes spécifiques du gardien de but, la reprise du jeu est un coup-franc indirect pour l'équipe adverse sur la ligne des 13 mètres, au point le plus proche de l'endroit où la faute a été commise.



LOI 13 – COUPS-FRANCS

La règle est identique à celle du football à 11 (coup-franc direct et coup-franc indirect).

Un but peut être marqué directement sur coup-franc direct

Un but ne peut pas être marqué directement sur un coup-franc indirect.

Lorsque l'arbitre siffle un coup-franc indirect, il doit lever le bras à la verticale jusqu'à ce que le ballon soit touché par un second joueur ou soit sorti du terrain.

La distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres.

LOI 14 - PENALTY

→ **Identique à celle du football à 11.**

Un coup de pied de réparation est accordé à l'équipe attaquante lorsqu'un joueur de l'équipe défendante commet une faute possible d'un coup-franc direct dans sa surface de réparation.

Le point de réparation se situe à 9 mètres de la ligne de but.

LOI 15 – RENTREE DE TOUCHE

→ **Identique à celle du football à 11.**

Approche technique :

- ✓ Faire face au terrain de jeu
- ✓ Avoir, au moins partiellement, les deux pieds soit sur la ligne de touche soit à l'extérieur du terrain
- ✓ Tenir le ballon de ses deux mains
- ✓ Lancer le ballon depuis la nuque et par-dessus la tête
- ✓ Lancer le ballon depuis l'endroit où il est sorti du terrain

LOI 16 – COUP DE PIED DE BUT

→ **Identique à celle du football à 11.**

Le ballon est placé librement dans une zone virtuelle de 6 mètres de largeur sur 9 mètres de profondeur (délimitée par la largeur des montants du but et le point de réparation).

Le placement des joueurs sur le terrain est libre (idem foot à 11).

Le coup de pied de but est **OBLIGATOIREEMENT** exécuté par le gardien de but. Il est préconisé d'effectuer une relance courte au sol.

LOI 17 - CORNER

→ **Identique à celle du football à 11.**

Le ballon est placé sur le point de corner (intersection ligne de touche et ligne de but).

La distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres.